



Politique relative aux minéraux de conflit Politique n° 26.1.2

I. OBJECTIF

Chez Stepan (collectivement, filiales comprises, « Stepan »), nous nous engageons à respecter les normes éthiques les plus élevées et la loi. Dans le droit fil de cet engagement, Stepan a pour principe de s'approvisionner en minéraux de manière responsable et de travailler avec les fournisseurs pour garantir la conformité aux exigences pertinentes de vérification et de transparence relatives aux minéraux de conflit. En outre, nous observons des procédures et des contrôles internes de vérification préalable en matière de minéraux de conflit. Si nos produits contiennent des minéraux de conflit nécessaires à leur fonctionnement, notre politique exige qu'une enquête raisonnable soit menée sur le pays d'origine afin de déterminer si ces minéraux de conflit proviennent de la République démocratique du Congo ou de l'un de ses pays limitrophes, ou de sources de recyclage ou de déchets.

II. POLITIQUE

Attentes vis-à-vis des fournisseurs

Stepan n'achète pas de minéraux de conflit directement auprès des fonderies ou des mines, et la chaîne d'approvisionnement entre Stepan et les sources de minéraux de conflit comporte de nombreux intermédiaires. Stepan compte sur ses fournisseurs pour repérer les sources de minéraux de conflit. Stepan attend de chacun de ses fournisseurs :

- Qu'il recense tous les minéraux de conflit fournis à Stepan ou contenus dans les produits fournis à Stepan ;
- Qu'il mène une enquête raisonnable sur le pays d'origine des minéraux de conflit incorporés aux produits qu'il fournit à Stepan, le cas échéant ;
- Qu'il mène les vérifications de rigueur sur ses chaînes d'approvisionnement conformément aux normes industrielles et à la présente politique ;
- Qu'il engage les mesures d'évaluation et d'atténuation des risques nécessaires à la mise en œuvre de ces procédures d'enquête sur le pays d'origine et de vérification préalable ; et
- Qu'il fournisse les informations raisonnablement demandées par Stepan qui sont nécessaires à Stepan pour s'acquitter de ses propres obligations de vérification préalable et de transparence.

Stepan pourra mettre fin à ses relations commerciales avec les fournisseurs qui ne se conforment pas à cette politique.

Confidentiel – Pour consultation interne seulement

Ce contenu est strictement fourni aux employés ainsi qu'aux représentants autorisés de Stepan. Toute reproduction, diffusion ou utilisation de ce contenu à d'autres fins que celles d'application de cette politique est strictement interdite. Les copies imprimées de ce document ne font l'objet d'aucun contrôle ; leur validité doit être vérifiée avant d'être consultées. ©2025 Stepan Company. Tous droits réservés.



Politique relative aux minéraux de conflit Politique n° 26.1.2

III. DÉFINITIONS

Minéraux de conflit : la colombite-tantalite (coltan), la cassitérite, l'or, la wolframite, le tantale, l'étain et le tungstène.

MÉTADONNÉES DE LA POLITIQUE

Nom de la politique	Politique relative aux minéraux de conflit
Numéro de la politique	26.1.2
Promoteur de la politique	Directeur juridique
Applicabilité	Mondiale
Date d'entrée en vigueur	01/01/2023
Date de révision	30/11/2023

Confidentiel – Pour consultation interne seulement

Ce contenu est strictement fourni aux employés ainsi qu'aux représentants autorisés de Stepan. Toute reproduction, diffusion ou utilisation de ce contenu à d'autres fins que celles d'application de cette politique est strictement interdite. Les copies imprimées de ce document ne font l'objet d'aucun contrôle ; leur validité doit être vérifiée avant d'être consultées. ©2025 Stepan Company. Tous droits réservés.